Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_249-DE

Délibération n° 2026.249

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation : 1er septembre 2026

Date d'Affichage : 8 septembre 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	3

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026.249 - Marchés Publics – opération de restructuration/extension et amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes - Avenants

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_249-DE

2026.249 - Marchés Publics – opération de restructuration/extension et amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes - Avenants

Le marché d'extension et de réhabilitation du Couvent des Urbanistes a été attribué par divers délibération du Conseil d'Agglomération pour un montant initial de 10 183 775.63 € HT, soit 12 220 530.76 € TTC

À la suite de l'approbation de plusieurs avenants par délibérations du Conseil d'Agglomération, le montant du marché est porté à 10 942 189.33 € HT, soit 13 130 627.20 € TTC.

Il est proposé l'adoption de dix (10) avenants au marché initial pour les lots suivants :

- **Lot n°1 – Gros Œuvre – Terrassements**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise SAS HEUDE BATIMENT (53 500 ERNEE) pour un montant initial de 1 834 533.72 € HT. Dans le cadre de ce marché, six (6) avenants ont été conclus portant le montant à 1 994 207.66 € HT.

Le présent avenant n°7 modifie les dispositions suivantes :

La suppression de la prestation caniveaux extérieures devant les portes de l'Extension, qui avait finalement été réalisée par les Aménagements extérieurs (titulaire du lot 16). Le montant de cette prestation est de – 4 485.06 € HT.

Les prestations supplémentaires concernant le bâtiment Existant : Reprise de maçonnerie en bas de la tour Nord-Ouest, Reprise du seuil de la porte PAE-003 RDC et Enduit intérieur supplémentaire sur la cheminée située au R+1. Le montant de la prestation de 3 611.31 € HT.

Le montant du présent avenant est de – 875.75 € HT, soit une variation de – 0.04 %.

Le nouveau montant du marché est de 1 993 331.91 € HT, soit 2 391 998.29 € TTC, soit une variation de + 8.66 % avec le montant initial.

- **Lot n°2 – Charpente bois – Charpente Métallique**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise DARRAS SARL (35133 ROMAGNE) pour un montant initial de 163 413,00 € HT. Dans le cadre de ce marché, cinq (5) avenants ont été conclus portant le montant du marché à 297 869.70 € HT.

Le présent avenant n°6 modifie les dispositions suivantes :

Lors de l'avancement du chantier, le Titulaire a découvert des poutres non apparentes avant la remise des offres. Lesdites poutres se sont révélées être dans un état mettant en péril la solidité de ses dernières. Par conséquent, il convient par le présent avenant de prendre en compte la nécessité de procéder à la reprise de ses dernières.

Le montant du présent avenant est de **37 268 € HT**, soit variation de 12.51 %

Le nouveau montant du marché est de 335 137.70 € HT, soit 402 165.24 € TTC, soit une variation de + 105.09 % avec le montant initial.

- **Lot n°4 : Couverture ardoise**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise DENOUAL (35 460 MEAN ROCH) pour un montant initial de 395 344.88 €. Dans le cadre de ce marché, un (1) avenant a été conclu portant le montant du marché à 459 933.79 € HT.

Le présent avenant n°2 modifie les dispositions suivantes :

Mise en place des protections sur les cheminées, notamment de l'Aile Ouest. Ces cheminées existantes en étaient dépourvues. Aucune protection contre les intempéries n'avait été prévue initialement, les cheminées étant dépourvues de dispositifs de protection existants.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_249-DE

Toutefois, au regard de l'état des conduits constaté et afin d'assurer la pérennité des ouvrages, la mise en œuvre de ces protections apparaît désormais nécessaire.

L'ABF a indiqué qu'elle souhaitait que les deux principales protections situées en façade Ouest soient réalisées en tôles laquées. En façade Est, les conduits présentant des dimensions plus réduites, leur protection sera assurée par la mise en place de nouvelles mitres.

Le montant du présent avenant est de 9 394.95 € HT, soit une variation de + 2.04 %.

Le nouveau montant du marché est de 469 328.74 € HT, soit 563 194.49 € TTC, soit une variation de 18.71 % avec le montant initial.

- **Lot n°6 : Menuiseries intérieures**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise PELE (53 500 ERBREE) pour un montant initial de 1 086 724 € HT. Dans le cadre de ce marché, deux (2) avenants ont été conclu portant le montant du marché à 1 044 480.13 € HT

Le présent avenant n°3 modifie les dispositions suivantes :

Le Bureau de Contrôle à demander le remplacement des portes de la gaine centrale de l'Escalier A-C afin de les rendre coupe-feu et de mettre le ballon d'eau chaude du Rangement 1 (R+2) dans une gaine avec porte coupe-feu. Le prix de la prestation est de 2 015.20 € HT ;

Remplacement du sol moquette prévu dans les deux salles de Formation musicale par un sol stratifié pour être plus adapté à ces salles de groupes très utilisées. Cette plus-value sera compensée par une moins-value similaire de l'entreprise COMPROMA, titulaire du lot 8. Le prix de la prestation est de 4 836.35 € HT.

Demande de l'Acheteur d'ajouter des films dépolis sur les vitrages au R+1 de la Façade Nord de l'Extension pour éviter les vues vers les terrains des voisins. Le prix de la prestation est de 2 570.40 € HT.

Réalisation de l'emmarchement d'accès à la Salle de Pratique Collective en bois plutôt qu'en Fermacell car cela parait finalement plus adapté à la situation, ainsi qu'au besoin de réaliser un coffre pour un réseau d'évacuation d'eau usé qui longe la Circulation du R+1. Le prix de la prestation est de 3 534.18 € HT.

Le montant de cet avenant n° est de 12 956.13 € HT, soit une variation de + 1.24 %.

Le nouveau montant du marché est de 1 057 436.26 € HT, soit 1 268 612.46 € TTC, soit une variation de – 2.97 % avec le montant initial.

- **Lot n°7 – Peinture**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise GUERIN PEINTURES (50 300 AVRANCHES) pour un montant initial de 274 349.59 € HT. Dans le cadre de ce marché, un (1) avenant a été conclu portant le montant du marché à 277 023,04 €.

Le présent avenant n°2 modifie les dispositions suivantes :

À la suite de la découverte de plomb dans les peintures des charpentes de la Salle de Modelage lors du diagnostic complémentaire et qui n'avait pas été relevé dans le diagnostic établi avant les études. Il convient pour la bonne exécution du chantier de procéder à la décontamination des peintures.

Le montant de cet avenant est de 8 227.24 € HT, soit une variation de + 2.97 %.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_249-DE

Le nouveau montant du marché est de 285 250.28 € HT, soit 342 300.24 € TTC, soit une variation de + 3.97 avec le montant initial.

- **Lot n°8 : Revêtement de sols souples**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise AS COPROMA (35 136 SAINT JACQUES DE LA LANDE) pour un montant initial de 75 510 € HT. Dans le cadre de ce marché, aucun avenant n'a été conclu.

Le présent avenant n°1 modifie les dispositions suivantes :

Remplacement du sol moquette prévu dans les deux salles de Formation musicale par un sol stratifié pour être plus adapté à ces salles de groupes très utilisées. Il s'agit ici de retirer la prestation au Titulaire pour la faire réaliser par le Titulaire du lot n°6.

Le montant de cet avenant est de – 4 721 € HT, soit une variation de – 6.25 %.

Le nouveau montant du marché est de 70 788.97 € HT, soit 84 946.76 € TTC, soit une variation de – 6.25 % avec le montant initial.

- **Lot n°12 – Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage :**

Le marché a été attribué à l'entreprise **IDEX ENERGIES (92 513 BOULOGNE-BILLANCOURT)** pour un montant initial de **1 280 002,79 € HT**. Dans le cadre de ce marché, six (6) avenants ont été conclus portant le montant du marché à 1 321 328,30 € HT.

Le présent avenant n°7 modifie les dispositions suivantes :

Nécessité de réalisé des pièces de raccord de la ventilation à la cheminée n°3 avec des aubes directrices afin de permettre un débit d'air correct malgré l'étroitesse du conduit de cheminée. Le montant de la prestation est de 1 340 € HT.

À la suite du retard de chantier, le titulaire a mobilisé ses équipes pour permettre au mieux la continuité du chantier. Cette mobilisation complémentaire a été négocié par les parties et se sont arrêtés sur le prix de 60 772.30 € HT.

En raison de l'ajout des travaux d'Aménagement extérieurs (n'étant pas prévu initialement dans le contrat), le Titulaire a été contraint de déplacer la base de vie. Le prix de ce déplacement est de 1 122 € HT.

Pendant la Cérémonie « Journée cérémonies des Justes », les équipes du Titulaire, et notamment le compagnon gaineur pour la ventilation, la compagnon plombier chauffagiste, et le chef de chantier ont été mis à disposition pour le bon déroulement de la cérémonie. De ce fait, le Titulaire doit être indemnisé pour la mise à disposition de son personnel. Le montant de la prestation est de 1 732.50 € HT.

Le montant de l'avenant est de 64 966.80 € HT, soit une augmentation de 4.92 %.

Le nouveau montant du marché est de 1 386 295.10 € HT, soit 1 666 554.12 € TTC, soit une variation de 8.30 % avec le montant initial.

- **Lot n°13 – Électricité courants forts et courants faibles**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise ELITEL ENERGIE (53 810 CHANGE) pour un montant initial de 934 920.74 € HT. Dans le cadre de ce marché, aucun avenant n'a été conclu.

Le présent avenant n°1 modifie les dispositions suivantes :

Lors de la phase étude, il n'avait pas été prévu le remplacement de la Source Centrale existante sur laquelle étaient reliés les éclairages de l'Aile Sud (Ville de Fougères). Cependant, nous avons constaté lors du chantier que celle-ci était en mauvais état et il a donc été décidé de la déposer.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_249-DE

Le présent avenant fait donc suite à la nécessité de remplacer les éclairages de sécurité qui se trouvent dans l'Aile Sud et étaient reliés dessus. Le prix de la prestation est de 8 209.41 € HT.

Demande de l'Acheteur de mettre en place un transmetteur téléphonique pour la sécurité incendie afin que l'entreprise en charge de la maintenance soit avertie en cas de déclenchement de l'alarme en dehors des horaires d'ouverture. Le prix de la prestation est de 2 593.65 € HT.

À la suite du retard de chantier, le titulaire a mobilisé ses équipes pour permettre au mieux la continuité du chantier. Cette mobilisation complémentaire a été négocié par les parties et se sont arrêtés sur le prix de 33 847.94 € HT.

En raison de l'ajout de la prestation de l'Aménagement extérieur, le Titulaire a dû déplacer sa base de vie. Le prix de la prestation est de 1 261.11 € HT.

Le montant du présent avenant est de 45 912.11 € HT, soit une variation de 4.91 %.

Le nouveau montant du marché est de 980 832.85 € HT, soit 1 176 999.42 € TTC, soit une augmentation de 4.91 % avec le montant initial.

- **Lot n°15 – Terrassement – Voirie – Réseaux Divers :**

Le présent marché a été attribué à l'entreprise **BARTHELEMY (35 571 CHANTEPIE CEDEX)** pour un montant initial de **710 419,25 € HT.** Dans le cadre de ce marché, un (1) avenant a été conclu portant le montant du marché à 731 399.25 € HT.

À noter que les dépenses liées au présent marché sont prises en compte par la Ville de Fougères.

Le présent avenant n°2 modifie les dispositions suivantes :

Demande de l'Acheteur de supprimer deux vannes avec remplacement de tuyaux PVC et fourniture de trois bouches à clés. Le montant de la prestation est de 850 € HT.

Pour donner suite à l'impossibilité par le Titulaire de faire passer l'ensemble des réseaux nécessaires aux balisages prévus dans un seul fourreau le long de la façade Ouest du Couvent. Le prix de la prestation est de 1 364 € HT.

Pour donner suite à l'impossibilité pour le concessionnaire de couper les deux vannes extérieures des réseaux d'eau des RIA des ailes Nord et Est du Couvent, trop détériorées et qui ne fermaient plus ou n'étaient plus étanches. Il a donc été décidé de demander au Titulaire de creuser pour condamner complètement ces réseaux qui ne seront plus réutilisés. Le prix de la prestation est de 5 400 € HT.

Le montant de l'avenant n°2 est de 7 614 € HT, soit une variation de + 1.04 %.

Le nouveau montant du marché est de 739 013.25 € HT, soit 886 815.90 € TTC, soit une variation de + 4.02 % avec le montant initial.

Lot n°17 – Plantations – Mobiliers Urbain

Le marché a été attribué à l'entreprise JOURDANIERE NATURE SAS (35 341 LIFFRE CEDEX) pour un montant initial de 75 495.09 € HT. Dans le cadre de ce marché, aucun avenant n'a été conclu.

À noter que les dépenses liées au présent marché sont prises en compte par la Ville de Fougères.

Le présent avenant n°1 modifie les dispositions suivantes :

Demande de l'Acheteur de mettre en place un pare-racine dans les fosses d'arbre du parking Ouest.

Le montant de l'avenant n°1 est de **1 904 € HT, soit une variation de + 2.52 %.**

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_249-DE

Le nouveau montant du marché est de 77 399.09 € HT, soit 92 878.91 € TTC, soit une variation de + 2.52 %.

Considérant qu'à la suite de la signature de ces avenants, le montant global des marchés de travaux est de 11 129 556.81 € HT, soit 13 355 468.17 € TTC. Cela constitue une variation de + 9.29 % vis-à-vis du montant initial.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 21 juillet 2026 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 31 août 2026 ;

ABSTENTIONS :
Pascal DALLÉ
Elsa LAFAYE
Claire GUINAUDEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°7 au lot 1 pour un montant de - 875.75 € HT, portant le montant total du marché à 1 993 331.91 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°6 au lot 2 pour un montant de 37 268 € HT, portant le montant total du marché à 335 137.70 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°2 au lot 4 pour un montant de 9 394.74 € HT, portant le montant total du marché à 469 328.74 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°3 au lot 6 pour un montant de 12 956.13 € HT, portant le montant total du marché à 1 057 436.26 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°2 au lot 7 pour un montant de 8 227.24 € HT, portant le montant total à 285 250.28 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot 8 pour un montant de - 4 721 € HT, portant le montant total du marché à 70 788.97 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°7 au lot 12 pour un montant de 64 966.80 € HT, portant le montant total du marché à 1 386 295.10 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot 13 pour un montant de 45 912.11 € HT, portant le montant total du marché à 980 832.85 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°2 au lot 15 pour un montant de 7 614 € HT, portant le montant total du marché à 739 013.25 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot 17 pour un montant de 1 904 € HT, portant le montant total du marché à 77 399.09 € HT ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET